

Nancy, le vendredi 10 septembre 2021



COMMUNIQUE DE PRESSE

Chaynesse Khirouni, présidente du conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle et Jean-Marie Schleret, président du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie déplorent la décision du gouvernement sur le renoncement de la Loi Grand Age Autonomie.

Le Gouvernement vient d'annoncer qu'il renonçait à la loi Grand Age Autonomie pourtant attendue et déjà promise par Agnès Buzyn en 2018 dans des discours appelant à l'impérieuse nécessité d'une réforme de cette politique publique.

Alors que tous les acteurs du grand âge s'accordent sur l'urgence d'une mise à plat globale et cohérence de l'accompagnement et du financement de la perte d'autonomie liée à l'âge dans un contexte de transition démographique majeur pour notre pays, ce nouveau renoncement est une très mauvaise nouvelle.

- Une mauvaise nouvelle pour les résidents des Ehpad dont les coûts d'accueil en établissement sont un facteur d'injustice sociale. Rappelons que le reste à charge des français est l'un des plus élevés d'Europe. Un résident en EHPAD supporte un reste à charge moyen de 1 860 €, alors que le revenu médian d'une personne de plus de 75 ans est de 1 600 € par mois.
- Une mauvaise nouvelle pour les bénéficiaires de l'aide à domicile et les professionnels de l'aide à la personne dont la revalorisation des métiers et des salaires est un enjeu majeur dans notre système de soin. Aujourd'hui, 350 emplois d'auxiliaires de vie de sont pas pourvus en Meurthe et Moselle en raison de leur pénibilité et de leur insuffisante rémunération.
- Une mauvaise nouvelle pour les aidants qui assurent l'accompagnement des personnes âgées dépendantes en France. Or, un Français sur six est aidant. Les

proche-aidants sont en droit d'obtenir une meilleure prise en compte de leur situation et le développement de mesures de répit et d'accompagnement.

Nous déplorons le choix gouvernemental d'émettre une réforme globale qui aurait trouvé sa cohérence dans une grande loi à la hauteur des enjeux du vieillissement de la population. Car la loi Grand âge devait prioritairement répondre à la question du financement de la perte d'autonomie. Les besoins de la dépendance sont estimés par les économistes de la santé entre 8 et 12 milliards d'euros par an à l'horizon très proche de 2030.

La création d'une 5^{ème} branche de la Sécurité Sociale n'a de sens que si on clarifie son financement. Ce dernier doit non seulement couvrir un socle de besoins essentiels afin d'assurer la bienveillance de la personne âgée à tout moment de son parcours de vie, mais aussi reposer sur une tarification juste tant en établissement qu'à domicile et reposant sur la solidarité nationale.

Cette réforme était prioritaire et s'il ne fallait en retenir une c'était bien celle-ci. Elle invitait à un vaste mouvement de solidarité en direction de nos aînés qui ont tant souffert de la pandémie. Son abandon témoigne d'un manque d'esprit d'anticipation. Il est aussi irrespectueux des personnes âgées, de leurs associations et les acteurs du grand âge pour qui un texte fédérateur était aussi l'occasion d'une prise de conscience nationale et d'un vaste débat sur les nécessaire solidarités intergénérationnelles au sein du pays.

Chaynesse Khirouni, présidente du conseil départemental de la meurthe-et-Moselle et Jean-Marie Schleret, président du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie sont co-signataires de cette tribune.